



## **Compte-rendu du Conseil d'Établissement du Jeudi 11 juin 2020 par TEAMS**

Réuni en séance ordinaire sur convocation du Chef d'Établissement, Président du Conseil, le Conseil d'Établissement du lycée Vincent van Gogh commence ses travaux à 14 h.

Le quorum étant atteint (19 sur 19 votants), le Conseil peut délibérer valablement.

Présents : feuille d'émargement (**Annexe 1**)

### **A noter :**

**les Conseillers Consulaires (Mmes Degryse et Libeaut) ont été excusées car**

**des problèmes techniques les avaient empêchées de rejoindre la reunion.**

### Excusés :

Régis Quélavoine, Président de la Fondation

Anne Genoud, Consule générale

Patrick Tézenas, Conseiller consulaire

Alexandra Berbain, Conseillère consulaire

### **Ordre du jour**

- 1 Validation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 20 mars 2020
- 2 Carte des emplois expatriés
- 3 Modification du RI
- 4 Budget rectificatif
- 5 Conventions péri-scolaires et de travail
- 6 Information sur la structure 2020-2021
- 7 Questions diverses

Nomination des 2 secrétaires de séance :

- 1 représentant direction : Mme Lux
- 1 représentant enseignant ou 1 représentant parent : Mme Martin

### **1. Validation du PV du Conseil d'établissement en séance ordinaire du 20 mars 2020**

Le PV du conseil d'établissement est validé à l'unanimité.

**19 votants pour, 0 contre, 0 abstention**



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## **2. Carte des emploi expatriés**

Suite à un rapport de la Cour des Comptes, il a été demandé à l'AEFE, de mieux assurer la séparation des fonctions d'Ordonnateur et de Comptable.

Actuellement la Directrice des Affaires Financières a cette double mission, elle met en œuvre les décisions de l'ordonnateur secondaire, ce sont les missions budgétaires, de gestion en général, et elle est aussi agent comptable secondaire sous l'autorité fonctionnelle de l'Agent comptable principal de l'AEFE.

Cette séparation a été expérimentée en Tunisie en 2019, où dans chaque EGD, il y a un secrétaire général qui travaille avec l'ordonnateur secondaire et un agent comptable secondaire pour les deux EGD.



En Italie cela va se faire à la rentrée 2020, et dans d'autres pays où il existe plusieurs EGD. En ce qui nous concerne, l'AEFE a choisi de le faire pour des EGD qui sont sur deux pays frontaliers, en commençant par les Pays Bas et la Belgique. Juridiquement et monétairement il est possible d'effectuer cette modification sans grande difficulté.

Au lycée Jean Monnet de Bruxelles et au lycée van Gogh de La Haye Amsterdam, les DAF deviendront Secrétaire Généraux. La fermeture du support expatrié de La Haye permettra la création du support Agent Comptable expatrié des EGD de Belgique et des Pays Bas, celui-ci assumera cette mission sur les deux établissements.

A l'occasion du départ de Mme Inchauspé en septembre 2021, le poste de DAF/ACS expatrié sera remplacé par un poste de résident Secrétaire général.

**Question de Mme Rini :**

Pourquoi Bruxelles aura un emploi de secrétaire général expatrié et nous un emploi de résident ? Quel sera l'impact financier pour l'établissement ?

**Réponse de M. Barro et de Mme Inchauspé :**

Les deux établissements sont indépendants au niveau budgétaire. Mais notre établissement devra prendre à sa charge une partie du poste de résident, comme c'est le cas pour les autres supports résidents. Les postes d'expatriés ne sont pas financièrement supportés par les établissements. Le taux de participation à la rémunération des résidents est de 59% sur une assiette qui ne prend pas en compte la pension civile. L'établissement de Bruxelles étant aussi mutualisateur, le poste d'expatrié y est redéployé.

Parmi nos personnels des services administratifs et financiers, la majeure partie sera sur la partie ordonnateur et d'autres en liaison avec l'Agent comptable de Bruxelles.

**Question de Mme Decool :**

Ceci n'impliquera-t-il pas une gestion administrative plus lourde ?

**Réponse de M. Barro et de Mme Inchauspé :**

Non, le secrétaire général pourra gérer par exemple les voyages. Il sera l'interlocuteur de l'ordonnateur, le conseiller sur la partie budgétaire, financière et administrative. Pour l'ordonnateur la gestion sera moins fluide, il suffira de bien communiquer, rien de problématique en soi. Les actes par contre restent les mêmes. L'agent comptable gèrera un certain nombre d'actes sur site. La question financière et budgétaire ne sera pas modifiée. La personne qui fera le lien entre Bruxelles et La Haye connaîtra la situation de l'établissement.

La communication sera différente, l'implication d'un trio générant une modification de l'organisation générale. Le fait de ne pas être in situ impliquera cela, mais nous expérimentons actuellement le travail à distance, cela sera également appliqué pour partie.



**Question de Mme Martin :**

Comment se passera le recrutement ? Comment la passation sera effectuée ?

**Réponse de M. Barro et de Mme Inchauspé :**

Le poste d'expatrié sera pourvu à Paris, par l'Agence. Le poste de résident sera pourvu grâce à une CCPL. Il sera publié avant janvier pour un recrutement vers février mars 2021, selon le calendrier en vigueur.

La passation est anticipée, organisée avec l'équipe en place.

**Question de M. Cordesse :**

Quel impact aura ce poste sur les autres emplois et les crédits pédagogiques ?

**Réponse de M. Barro et de Mme Inchauspé :**

C'est une transformation du poste DAF en poste de résident, il n'y a pas de suppression mais on passe d'un poste d'expatrié qui n'a pas de coût pour l'établissement à un poste qui devra être supporté en parti par ce dernier. C'est un coût supplémentaire au niveau de la masse salariale. Le cout dépendra de la personne recrutée : grade, échelon...

**Ajout de Mme Grossi :**

C'est la même chose pour les IF : à partir de janvier prochain il y aura un agent comptable pour cinq pays. Il faut séparer le secrétaire général de l'agent comptable, avec un statut de recruté local pour le premier et d'expatrié pour le second.

**Question de Mme Vedrenne : Va-t-on perdre en autonomie ?**

**Réponse de M. Barro :**

Non cela ne change rien. Les recettes de La Haye alimentent les recettes de La Haye. Le compte financier sera présenté par l'Agent comptable de Bruxelles qui surveillera la bonne tenue de la comptabilité de l'établissement.

**Question de M. Cordesse :**

Cela se portera sur les frais de scolarité des parents ?

**Réponse de M. Barro et de Mme Inchauspé :**

Cela se portera sur le budget de l'établissement.

L'agent comptable de Bruxelles aura une responsabilité personnelle et pécuniaire sur les deux établissements .

**VOTE : 6 votants pour, 7 votants contre, 6 absentions**

L'APE indique qu'elle souhaite rédiger un courrier concernant ses inquiétudes et qu'elle le remettra au proviseur le lundi 15 juin.



### **3. Modification du R.I.**

Nous avons des modifications à apporter sur les RI des écoles primaires. Voir documents joints.

#### **Question de Mme Decool :**

Que est le coût de la prestation propose pour les familles ?

#### **Réponse de M. Barro :**

Sur le devis, 11,40 euros par mois.

#### **Question de Mme Rini :**

Je suis choquée par la situation, les coûts de garde étaient à la charge de l'école avant et maintenant ce n'est plus le cas. Et ce n'est plus de la responsabilité de l'école.

#### **Réponse de M. Barro :**

Ce n'est pas sur le temps scolaire. Nous ne trouvons pas suffisamment de personnels pour occuper cette mission. Malgré tout l'établissement continuera à participer financièrement. Les élèves sont dans l'école, mais du point de vue de la responsabilité, c'est un prestataire extérieur qui va être responsable. Je ne peux l'être sur une organisation qui n'est pas de ma responsabilité du point de vue de l'embauche. Nous donnons la possibilité des parents de prendre leurs enfants, je rappelle qu'un sondage a été fait.

#### **Question de Mme Rini :**

Est-ce qu'il y aura des notifications pour les familles lorsqu'un document est envoyé sur l'ENT ?

#### **Réponse de M. Barro et de Mme Alric :**

C'est aux parents de prendre leurs responsabilités : ils peuvent désactiver ou non les notifications. Les parents doivent aller sur l'ENT, pour prendre connaissance des différentes informations. C'est la même chose dans le cas d'un carnet de liaison, ils doivent demander à leur enfant de voir le carnet. Avec les notifications par l'ENT, c'est quand même un véritable plus en terme de services.

#### **M Silvestre :**

Les modifications du RI concernent pour La Haye les objets connectés. Voir document.

#### **M. Barro :**

Pour le second degré nous avons préféré prendre le temps l'an prochain d'ouvrir la discussion de façon plus globale. C'est pour cela que les modifications ne concernent aujourd'hui que les RI des primaires.

**VOTE : 14 votants pour, 0 contre, 5 abstentions**



#### **4. Budget rectificatif**

Voir document

**VOTE : 18 votants pour, 0 contre, 1 abstention**

#### **5. Conventions périscolaires :**

Certaines conventions de mise à disposition ont été prolongées sur cette fin d'année sur demande des prestataires. Voir document joint.

#### **M. Barro :**

Il est important de rester sur les trois mêmes prestataires pour tout ce qui concerne le périscolaire. Le club

« Samedis malins » rapatrie d'un autre lieu les activités du week-end pour augmenter le service dans l'établissement et pour les familles, nous continuons depuis 2016, à une amélioration des services annexes tout en augmentant les recettes, de façon raisonnable pour limiter les couts de location des infrastructures pour les familles.

Les deux Alliances ont une même convention pour la gestion du périscolaire dans les deux écoles primaires.

**VOTE : 18 votants pour, 0 contre, 1 abstention**

#### **Convention de travail**

Voir document joint.

**VOTE : 18 votants pour, 0 contre, 1 abstention**

#### **6. Information sur la structure 2020-2021**

La Haye : la structure est équivalente sur le secondaire à l'an dernier : 3 divisions par niveau sauf pour les 4<sup>e</sup> :

2 divisions. Avoir un niveau avec 2 divisions est plus facile à vivre pour l'établissement, pour la régulation des flux d'élèves.

Primaire : actuellement 454 élèves.

Nous allons donc passer de 20 à 19 divisions. Il y a 20 élèves en moins pour les nouveaux arrivants : depuis le confinement, les inscriptions ont cessé.

Il n'y a pas d'inquiétude : les nouveaux arrivants ont tous confirmé leur venue.

Il faudra observer avec beaucoup de finesse ce qui va se passe en novembre décembre et janvier de l'an prochain où les impacts du COVID pourraient se faire sentir avec de possibles mouvements en cours d'année. Pour Amsterdam : 270 élèves soit 11 divisions sur l'ensemble de la structure avec la création d'une classe de 5è.

Il y a encore des listes d'attente sur tous les niveaux de la maternelle et de l'élémentaire.



**Question de Mme Ghara :**

Cela veut dire que cela peut encore changer ?

**Réponse de M. Barro :**

Oui, rien n'est figé. Par exemple, pour le niveau 4<sup>e</sup> il y a 54 inscrits. S'il y a encore beaucoup d'inscriptions, le nombre de classes peut bouger. Ou à l'inverse si des familles devaient encore partir.

**Mme Lacombe :**

Il y a moins d'inscriptions dans de nombreux établissements de l'AEFE, de manière générale. Sur la zone Europe, il n'y a pas de grosses difficultés. Les établissements très en difficulté sont ceux où il y a beaucoup de recrutés locaux. Il peut y avoir des fragilités sur certains établissements. L'environnement ici est privilégié.

**7. Questions diverses**

**Questions des**

**parents APE**

*1. Pouvez-vous lister l'impact du Covid sur le budget de l'établissement (dépenses, baisse des recettes...)?*

**Réponse du président du CE :**

28 000 euros d'économie ont été réalisés (surtout sur les pauses méridiennes de La Haye).

Plus de 48 549 euros de dépenses liées au COVID : déploiement informatique, Teams, le ménage, masques, visières, marquages, annulations des voyages scolaires...

Déficit de 20 366 euros pour l'instant, lié à la crise sanitaire mais nous n'avons pas encore l'ensemble des factures liées à cette situation.

Présentation par la Directrice des Affaires Financières

*2. Pouvez-vous expliquer pourquoi l'école primaire ne peut pas ré ouvrir à 100% à partir du 8 juin et comment envisagez-vous de lever les blocages identifiés pour permettre la réouverture en septembre ?*

**Réponse du président du CE :**

Un message a été envoyé mardi 9 juin qui en explique les raisons :

*Chers parents,*

***Le 27 mai dernier, le lycée informait les familles que le dispositif mis en place pour le retour en présentiel du 11 mai serait maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire.***

***Ce choix, guidé par une logique sanitaire, est destiné à protéger autant que possible les élèves qui nous sont confiés, les personnels de l'établissement et en premier lieu les enseignants, les ASEM qui sont les plus exposés.***





***Cette décision visait aussi à redonner confiance à tous les parents pour qu'ils renvoient en présentiel leurs enfants. Aujourd'hui, à part quelques exceptions justifiées, cet objectif est atteint et l'ensemble de l'équipe pédagogique s'en félicite.***

***Pour certains, ce choix apparaît trop prudent au vu des consignes données par les autorités locales concernant la réouverture des écoles néerlandaises. De notre côté, nous pensons que le retour de tous les enfants à plein temps est prématuré et expose la communauté scolaire à des questionnements pour lesquels des réponses ne sont pas entièrement fiabilisées. A la différence des établissements locaux, nous accueillons des élèves de 3 à 18 ans. En tant que Chef d'Etablissement français, j'ai la responsabilité de la sécurité des biens et des personnes. Nous sommes actuellement sur un protocole très proche de celui des écoles en France.***

***Notre volonté est de pouvoir reprendre une scolarité normale dès que possible. Le 27 mai, nous avons besoin de temps pour observer et aujourd'hui encore, même si les questionnements sont moins nombreux, trop d'incertitudes subsistent pour décider d'une réouverture pleine et entière de l'école primaire. Je suis questionné sur la rentrée de septembre, nous commençons à préparer la prochaine année scolaire en intégrant des scénarii que nous espérons, ne pas mettre en oeuvre, nous sommes comme vous, en attente des évolutions sanitaires et des recommandations.***

***Pour accompagner cette décision et les familles fortement impactées par ce choix, je vous ai proposé de solliciter le directeur du primaire avant le 2 juin. Hier, 44 familles s'étaient manifestées et des réponses individuelles adaptées ont été apportées pour 72 enfants. Nous avons conscience des difficultés et des efforts rencontrés par toutes les familles y compris par celles qui ne nous ont pas sollicités.***

***Chacun a une manière très personnelle de traverser cette crise. Notre communauté scolaire est plurielle. L'établissement se doit de le prendre en compte.***

L'établissement a mis en place des garderies au bénéfice des personnels dont il assume le coût.

Les Pays-Bas incitent au maximum à poursuivre le télétravail mais demandent en même temps aux enseignants d'être présents à temps complet au sein de l'établissement. C'est une injonction paradoxale et une situation d'incompréhension des personnels enseignants, même si on comprend les raisons de cette décision.

Je tiens aussi à saluer la très bonne collaboration avec l'APE et l'AIPL en ce qui concerne la gestion de cette crise, que nous passons avec le minimum de difficultés. Les différences existent mais toutes les parties prenantes ont fait le choix d'un dialogue intelligent et raisonné.

**3. Quels scénarii sont envisagés et travaillés pour la rentrée 2020-2021 pour garantir un enseignement normal quelles que soient les conditions sanitaires,**

L'équipe y travaille mais ne peut encore les proposer. Il serait bénéfique pour l'établissement de reprendre dans des conditions normales et psychologiquement, il est bon d'être optimiste.

**4. Pourrions-nous faire un bilan sur la continuité pédagogique avec les enseignants, l'équipe de direction et des parents de ces deux mois passés afin d'effectuer un retour global ?**





### **Réponse du président du CE :**

J'ai prévu un conseil pédagogique la semaine du 22 juin, pour échanger avec les enseignants, je conseille à l'APE et AIPL d'en faire autant, nous pourrons échanger la dessus à la rentrée car des questions du conseil pédagogique mériteront une analyse et des réponses. Je souhaite avoir vos éléments pour les partager avec le conseil pédagogique en septembre afin de nourrir les échanges. Un deuxième conseil pédagogique aura lieu fin septembre, début octobre où l'on rédigera des propositions qui conduiront à un échange avec vous, pour une mise en commun en commission projet d'établissement en octobre ou début novembre.

La commission projet d'établissement permettra également d'effectuer un certain nombre de bilans et d'envisager la suite des projets à mener au sein de l'établissement, tout en ayant à cœur l'impact sur les frais de scolarité des familles.

### **Mme Lacombe :**

Il est important que les parents puissent discuter avec les équipes de direction et pédagogique car les derniers mois vécus par les familles l'ont été de façons très différentes. Il semble intéressant de partager à propos de ce qui a été vécu.

### **M.Barro :**

La vraie ambition c'est de tirer des conclusions de ce qui a été vécu et d'en faire émerger de nouveaux projets. Il faudra rédiger cela conjointement, comme le projet d'établissement l'a été à partir d'une analyse multifactorielle. C'est une ambition forte, o je suis convaincu que nous serons à la hauteur de ce challenge comme nous l'avions été collectivement pour la rédaction du projet d'établissement et comme nous le sommes dans cette crise sanitaire.

### **Questions de l'AIPL :**

*Avez-vous des avancées ou des pistes concernant les locaux à Amsterdam pour la rentrée 2021 ?*

### **Réponse du président du CE :**

C'est un très gros travail qui nécessite beaucoup de temps, et encore davantage dans un contexte de covid, la municipalité était à l'arrêt sur cette question, sachant que le secteur privé pratique des tarifs très élevés pour une soutenabilité financière, ce qui pourrait impacter les familles. Depuis 72h la mairie d'Amsterdam est revenue à un mode de fonctionnement antérieur. Les contacts ont été repris pour travailler ensemble.

### **Questions des personnels du 2<sup>n</sup>d degré :**

- 1. Suite à un souhait des équipes pédagogiques, est-il possible de faire un **bilan sur la phase de confinement** : ce qui a bien marché (car il y a de vrais succès : découverte de nouveaux logiciels, évaluation en ligne, pédagogie inversée, etc.) et ce qui a moins bien fonctionné (la période a mis en évidence les gros défauts de l'ENT, problèmes qui se règlent peut-être par de simples paramétrages d'ailleurs).*



Voir  
ci-  
dessus

2. *Comme les années précédentes au mois de juin, les enseignants en contrat local souhaitent demander une augmentation de 2% pour l'année 2020-21 pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie aux Pays-Bas.*

**Réponse du président du CE :**

Je prends note de votre demande, nous l'intégrerons dans la constitution du budget en vous annonçant que cela ne pourra pas se faire sans faire évoluer à niveau équivalent les coûts de scolarité car nous avons rationalisé au maximum nos dépenses, ce qui n'est pas ma volonté ni celle de l'AEFE.

**Questions des personnels du 1<sup>er</sup> degré  
Amsterdam :**

1. Nous souhaiterions remonter une problématique concernant le manque d'espaces pour l'enseignement de l'activité physique et sportive.

- Le cycle 1 à Lutmastraat ne dispose pas d'une salle de motricité et les enseignantes sont amenées à enseigner les activités physiques dans le couloir. Nous sommes conscients que ce problème a déjà été remonté à la direction et qu'il est difficile de trouver des espaces mais nous tenions à le souligner ; l'activité physique est un domaine **d'apprentissage important en maternelle.**

2.A Rustenburgerstraat, les classes de cycle 2 et 3 ne disposent que du petit gymnase, un petit espace dans lequel il est compliqué de faire EPS en classe entière. Des solutions sont-elles envisagées ?

**Réponse du président du CE :**

Nous validons les locations d'infrastructures si cela est soutenable financièrement, je pense que les enseignants connaissent la situation pour les locaux, tout est fait mais le peu d'infrastructures municipales ne peut être résolu par nous. Il en est de même pour les infrastructures privées. Le fait d'être au centre d'Amsterdam où la pression immobilière est extrême ne permet pas de trouver de meilleure solution que celle actuelle. Peut être qu'un déménagement éloigné du centre le permettra. Je rappelle que je suis en attente de propositions aussi de la part des enseignants sans que cela oblige de le répercuter sur les tarifs pour les familles.

Nous manquons d'infrastructures, ces dernières sont inexistantes au centre-ville, mais je rappelle qu'à La Haye, c'est aussi difficile.

Nous confirmons que nous allons élaborer un dossier de candidature pour l'ouverture d'une section internationale à l'école primaire de La Haye pour la rentrée 2021-2022 et nous attendons des nouvelles concernant l'option théâtre et l'homologation de la 5<sup>e</sup> à Amsterdam.

**Mme Grossi :**

Un grand merci à toutes les équipes. Il y a eu une très grande efficacité et humanité.

**M. Cordesse :**

Les parents ont largement apprécié la continuité pédagogique mise en place grâce aux efforts des enseignants, de tous les personnels administratifs et des parents.



**Questions des personnels du 1<sup>er</sup> degré La Haye :**

**ETAT NEANT**

**Questions des élèves :**

**ETAT NEANT**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35**

Les secrétaires de séance :

C. Lux, Provisseure adjoint

A.-S. Martin, Représentant des parents

M Barro, Provisseur